



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 268-21

—

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSignée QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 16 août 2021 a adopté le règlement numéro 268-21 modifiant la limite de vitesse sur les rues Sheink et Principales Est et sur une portion des routes du Lac-du-Huit et Sainte-Clémence.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau. Vous pouvez également consulter ce règlement en tout temps en vous rendant à la section appropriée sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante: www.adstock.ca.

Donné à Adstock, ce 26 août 2021.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin